

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE LE PERREY

Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
27500

Date de convocation : 26 juin 2020

Date d'affichage : 26 juin 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 19 - présents : 15 - votants : 16

SEANCE DU 2 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, **le 2 juillet** à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des associations sous la présidence de Monsieur Philippe MARIE, Maire.

Etaient présents :

MM. MARIE Philippe ; VARRON Franck, DESANAUX Henri, CLOUET Joël, NUTTENS Maxime, TIHY Jean-Pierre, DESCHAMPS Yohann, MINOUFLET Nicolas, GUILLEMARD Aurélien, ROMAIN Florian; Mmes CLUZEL Aurélie, SOMMIER Laétitia, QUERUEL Sophie, EGRET Delphine, MARCAUD Danièle et Jocelyne BACHELEY

Etaient absents :

M. MINOUFLET Nicolas ;
Mmes AZE-VASTEL Laure et ROCHER-MUGLIONI Solange

Etait absente excusée :

COTARD Aurélie

Avait donné pouvoir :

Mme COTARD Aurélie à M. Philippe MARIE

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **M. Joël CLOUET**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Vu les conditions exceptionnelles de réunion en raison des restrictions liées au COVID-19, le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à la salle des associations de la Commune Déléguée de Fourmetot et avec un public limité à 6 personnes afin de respecter les modalités d'organisation sanitaire prescrites par le ministère des solidarités et de la santé.

DÉLIBÉRATION N°028/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LE PERREY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion définitif n'avait pas été reçu en mars 2020 lors du vote du compte administratif.

Il présente le compte de gestion 2019 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
VOTE à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉLIBÉRATION N°029/2020 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe comme suit le montant des subventions allouées pour 2020 :

COMPTE 6574 :

NOM DE L'ASSOCIATION	2020
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	240 €
CLUB DU MUGUET	300 €
CLUB DES ROSEAUX	300 €
CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
CHARITÉ DE FOURMETOT	100 €
CHARITÉ DE SAINT OUEN DES CHAMPS	100 €
COMITE D'ANIMATION	900 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	40 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50 €
FCIC LE BEL AIR	200 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	300 €
DIA-DIA	40 €
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	100 €
ASMFC FOOT	200 €
ASFMC TENNIS	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUISE MICHEL	100€
ESPPRI	100 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50 €
JUDO CLUB PONT-AUDEMER	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	20 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DES TROIS CORNETS	200 €
TOTAL	4 390 €

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°030/2020 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative comme suit :

Fonctionnement

Dépenses				
		BP	DM	Budget
6535	Frais de formation des élus	500,00 €	+ 1 000,00 €	1 500,00 €
6688	Autres charges financières	0,00 €	+ 1 000,00 €	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	380 000,00 €	- 7 400,00 €	372 600,00 €
023	Transfert à la section d'investissement	60 197 €	+ 5 400,00 €	65 597,00 €
			0 €	

Investissement

Dépenses				
		BP	DM	Budget
166-041	Opération d'ordre	0,00 €	+ 1 000,00 €	1 000,00 €
166	Refinancement de la dette	0,00 €	+ 78 376,18 €	+ 78 376,18 €
21318	Travaux Eglise	0,00 €	+ 400,00 €	+ 400,00 €
21568	Outillage incendie	0,00 €	+ 5 000,00 €	+ 5 000,00 €
			+ 84 776,18 €	

Recettes				
		BP	DM	Budget
1641-041	Emprunts en Euros	0,00 €	+ 1 000,00 €	1 000,00 €
166	Refinancement de la dette	0,00 €	+ 78 376,18 €	+ 78 376,18 €
021	Transfert section de fonctionnement	60 197,00 €	+ 5 400,00 €	+ 65 597,00 €
			+ 84 776,18 €	

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉLIBÉRATION N°031/2020 : PARTICIPATION AU PLAN « IMPULSION RELANCE NORMANDIE »

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, l'Etat a engagé un ensemble de mesures destiné à soutenir l'économie, notamment sur le volet de l'emploi avec la facilitation du recours au travail partiel, ou encore sur l'accompagnement de la trésorerie des entreprises avec les prêts garantis par l'Etat.

La Région a participé activement à l'effort financier en soutenant les petites et moyennes entreprises par le biais de subventions, de reports d'échéances,...

Le Conseil Régional a proposé à l'ensemble des EPCI normands de cofinancer un nouveau volet d'aide appelé « Impulsion Relance Normandie », consistant à apporter une subvention comprise entre 1 000 et 1 500 € aux très petites entreprises (de 0 à 2 salariés) qui n'ont pu bénéficier des mesures initiales du fonds de solidarité.

La Communauté de Communes de Pont-Audemer lors de son conseil communautaire du 24 juin 2020 a accepté de participer à cette démarche. L'effort financier demandé à l'EPCI est estimé à 209 000 € dont 125 000 € à la Charge de la CCPAVR et 84 000 € à la charge de la Région.

M. Le Maire propose de participer également à cette opération par le biais d'un fond de concours versé à la CCPAVR à hauteur de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE de participer au plan « impulsion relance Normandie » pour un montant de 3 000 € par le biais d'un fond de concours versé à la CCPAVR.

INSCRIRA les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative du budget 2020.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉLIBÉRATION N°032/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la Commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Le Conseil Municipal

DRESSE la liste ci-après annexée.

LEICHER	Willy
LUREL	Jean-Luc
CAENS veuve DUCHEMIN	Martine
TURPIN	Daniel
BUSSY	Daniel
ADELINE	Béatrice
CLOUET	Joël
LEMERCIER ép CLUZEL	Aurélie
QUÉRUÉL ép SWERTVAEGER	Sophie
VASTEL	Michel
AUSSY	Michel
ROCHER	Guy
NUTTENS	Etienne
DELACROIX	Christian
SIMON	Evelyne
HARE	Christian
MARCAUD	Danièle
SOMMIER	Laétitia
MINOUFLET	Marc
VARRON	Franck
MORISSE	Roselyne
VITAL	Jean-Louis
CHEMIN	Guy
BASTARD ép EGRET	Delphine

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°033/2020 : COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

La commission administrative chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existe plus au 1^{er} janvier 2019. Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué a posteriori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Le maire, à sa demande ou à l'invitation de la commission, présente ses observations.

Pour la Commune de LE PERREY, la commission est composée comme dans les communes de moins de 1 000 habitants dans les communes puisqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement soit :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Le Conseil Municipal

PROPOSE à Monsieur le Préfet la liste ci-après :

Représentants du Conseil Municipal :

- Titulaire : Delphine EGRET
- Suppléant : Maxime NUTTENS

Délégué de l'Administration :

- Titulaire : Michel AUSSY
- Suppléant : Jean-Pierre PHILIPPE

Délégué du Tribunal :

- Titulaire : Christian DELACROIX
- Suppléant : Régine IMBISCUSO

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉLIBÉRATION N°034/2020 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION RECREA'MOMES DE BOURNEVILLE SAINTE CROIX

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par l'association Récréa'Mômes, dont le siège social est situé sur la Commune de Bourneville Sainte Croix, sollicitant la mise à disposition de la salle des associations un soir par semaine, à compter du 7 septembre 2020 pour la dispense de cours de sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle des associations les lundis soirs de 17h à 20h.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES :

- **Programmation des travaux du SIEGE pour 2021 :**
Seront inscrits les travaux de renforcement du transformateur de la zone artisanale du Cabaret (Fourmetot) ainsi que l'effacement des lignes chemin de Saint Pierre (St Thurien).
- **Commission de défense extérieure contre l'incendie :**
Une réunion aura lieu tous les 15 jours le mercredi soir. Cette commission est ouverte à tous les conseillers municipaux.
- **Cours d'anglais pour adultes à la Mairie déléguée de Saint Thurien :**
Des cours d'anglais pourront être proposés à la population et aux populations des communes voisines tous les mercredis soirs à compter de septembre. Le conseil municipal statuera lors de sa prochaine séance sur la mise à disposition de la salle de réunion de la mairie déléguée de St Thurien.
- **Distribution des masques lavables du Département :**
Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, le Département a décidé de doter chaque habitant eurois d'un masque lavable 20 fois. Des permanences sont mises en place dans chaque mairie déléguée et les élus en charge de la remise prendront les coordonnées des habitants pour créer un fichier d'alerte en cas de besoin. Le reste des masques seront remis aux habitants pendant les permanences habituelles des mairies.
- **Transport scolaire entre les deux écoles de la Commune :**
Les effectifs étant très importants à l'école de Fourmetot pour la rentrée prochaine, il est convenu d'envoyer une partie des nouveaux inscrits à l'école des 3 Cornets. La Région, compétente en matière de transport scolaire, a été sollicitée pour créer ou dévier une ligne afin de rejoindre les deux écoles. Au vu des échanges infructueux jusqu'à présent, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité l'intervention d'un sénateur afin de défendre la cause auprès du Président de Région.